NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2016/044 Genève, le 10 Juin 2016

CONCERNE:

NOTIFICATION CONJOINTE

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (CDB)

Réunions préparatoires régionales des représentants de la CITES et de la CDB précédant les prochaines réunions des Conférences des Parties respectives

Les secrétariats de la CITES et de la CDB prévoient organiser des réunions préparatoires régionales et infrarégionales afin de faciliter les préparatifs en vue de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CITES (Johannesburg, du 24 septembre au 5 octobre 2016) et la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (comprenant la huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya, Cancun, du 4 au 17 décembre 2016). Les réunions préparatoires seront organisées en réponse aux résolutions Conf. 3.4, 10.4, et 16.4 de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la CITES et aux décisions XII/6 et XII/29 de la Conférence des Parties à la CDB, entre autres, qui demandent la formation de partenariats et la création de synergies avec d'autres organisations ou conventions relatives à la diversité biologique en vue de la tenue de réunions préparatoires régionales avant les prochaines réunions des Conférences des Parties des conventions respectives.

Les réunions préparatoires se tiendront dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asie et du Pacifique, grâce au généreux soutien financier de l'Union européenne accordé dans le cadre d'un projet sur le renforcement des capacités des pays en développement pour la prise de décisions relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement : amélioration de la préparations de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CITES et de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB.

Les réunions préparatoires sont conçues dans le but de permettre la tenue de certaines sessions en parallèle, d'un côté pour la CITES (afin d'examiner et de préparer les points de l'ordre du jour de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties) et de l'autre pour la CDB (afin d'examiner et de préparer les points de l'ordre du jour de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, de la huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena et de la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya). D'autres sessions seront organisées conjointement sous forme de plénière afin d'aborder les questions d'intérêt commun, telles que les points figurant à l'ordre du jour des Conférences des Parties de la CITES et de la CDB, plus particulièrement les points portant sur les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique. Certaines sessions offriront des séances d'information, des présentations et des discussions sur des questions prioritaires pertinentes, dont celles soulevées par les Parties. Ces présentations et séances

d'information pourront être réalisées par le personnel des secrétariats aux conventions, des organisations invitées à titre d'observatrices et des représentants des Parties. D'autres sessions seront réservées aux consultations régionales à huis clos des Parties. Un cadre générique de l'ordre du jour provisoire des réunions ainsi que de l'information au sujet des dates et lieux des réunions sont annexés à cette notification.

La subvention de l'Union européenne assume le coût total de la participation d'un représentant de chacune des deux conventions, la CITES et la CDB, c'est-à-dire de deux représentants de chacune des Parties admissibles, soit les Parties bénéficiaires du développement outre-mer figurant sur la liste d'assistance à la coopération pour le développement produite par l'Organisation de coopération et de développement économiques . Dans ce contexte, il nous fait plaisir d'inviter les Parties à la CITES et à la CDB à :

1. Désigner un participant à la réunion préparatoire de la CITES et un participant à la réunion préparatoire de la CDB dès que possible mais au plus tard le **30 juin 2016**;

2. Désigner des participants, comme indiqué au paragraphe 1 ci-dessus, qui feront partie de la délégation nationale de la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la CITES et de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la CDB et/ou des réunions concomitantes des Conférences des Parties siégeant en tant que réunions des Parties, respectivement;

3. Envisager de déléguer un autre participant ou plus, si elles le souhaitent, à leurs frais, et à informer les Secrétariats en respectant l'échéance précisée au paragraphe 1 ci-dessus, et en tenant compte également des critères précisés au paragraphe 2 ci-dessus;

4. Informer les Secrétariats des points particuliers de l'ordre du jour des réunions des Conférences des Parties et des Conférences des Parties siégeant en tant que réunions des Parties qu'ils aimeraient voir abordés lors des réunions préparatoires et préciser les points pour lesquels ils aimeraient jouer un rôle de premier plan en offrant une séance d'information ou une présentation pour lancer les débats sur la question;

5. Consulter les autres Parties et les membres régionaux du comité permanent de la CITES et du Bureau de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB, si possible.

Veuillez faire parvenir vos réponses aux Secrétariats de la CITES et de la CDB à haruko.okusu@cites.org et secretariat@cbd.int, respectivement.

En terminant, nous désirons remercier nos organisations partenaires qui ont offert un soutien financier pour la tenue de ces réunions préparatoires régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, l'Organisation des États américains, le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que le Gouvernement du Guatemala, pour sa générosité à accueillir la réunion préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous vous remercions de votre appui continu aux travaux des Conventions.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif
Convention sur la diversité biologique

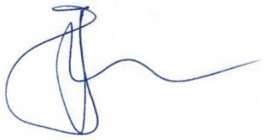

John E. Scanlon
Secrétaire général
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Pièce jointe

Annexe

I. Calendrier proposé des réunions préparatoires régionales

Région	Dates	Lieu
Afrique	Du 8 au 12 août 2016 (à confirmer)	À confirmer
Asie	Du 1er au 5 août 2016	Centre des conférences des Nations Unies, Bangkok, Thaïlande
Amérique latine et les Caraïbes	Du 22 au 26 août 2016	Antigua, Guatemala
Pacifique/Océanie	Du 15 au 19 août 2016	À confirmer

II. Ordre du jour provisoire proposé

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions organisationnelle et adoption de l'ordre du jour.
3. Débats propres aux conventions
   (Ces débats peuvent se dérouler en session parallèles, ouvertes ou à huis clos, de même qu'en sessions mixtes, selon la région et les préférences des Parties)

3a. Questions relatives à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) à aborder par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion).

a) Bref aperçu de l'ordre du jour
b) Points de l'ordre du jour de grande importance[1].
c) Réunions infrarégionales (si nécessaire)

3b. i) Questions relatives à la Convention sur la diversité biologique (CDB) à aborder par la Conférence des Parties à sa treizième réunion
   a) Bref aperçu de l'ordre du jour
   b) Points de l'ordre du jour de grande importance[2].

3b. ii) Questions relatives au Protocole de Cartagena à aborder par la huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties
   a) Bref aperçu de l'ordre du jour
   b) Points de l'ordre du jour de grande importance[3].

3b. iii) Questions relatives au Protocole de Nagoya à aborder par la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties
   a) Bref aperçu de l'ordre du jour
   b) Points de l'ordre du jour de grande importance[4].

4. Synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique, en mettant un accent particulier sur la CITES-CDB.
5. Récapitulation et clôture de la réunion.

[1] Il s'agit de points de l'ordre du jour qui seront soumis à un long examen ou qui sont d'une complexité particulière ou d'une importance stratégique à l'heure actuelle, ou d'une importance régionale, selon les commentaires des Parties.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

_____